

1639_009.jpg

Histoire de nostre Temps. 9

ceux qui auoient pris l'espouuante, qu'ils
 les contraignirent de se retirer vers Or-
 sans avec le Prince François, lequel sans
 doute eust esté du nombre des prison-
 niers sans l'infidelité ou l'estourdissement
 de ses guides. Le plus precieux butin de
 cette rencontre fut vn estendard gagné
 sur le Capitaine Maillard, mais il se trou-
 ua grand à la prise de Mortau, laquelle
 estant dans l'estonnement de la fuitte &
 de la déroute des troupes amies laissa en-
 trer les nostres parmy celles qu'elle vou-
 loit mettre à couuert.

Cette occasion cousta cent cinquante
 hommes au Duc de Weimar, & luy four-
 nit d'ailleurs quatre cens cheuaux pris
 dans Mortau, qui serirent merueilleuse-
 ment à remonter sa cavalerie.

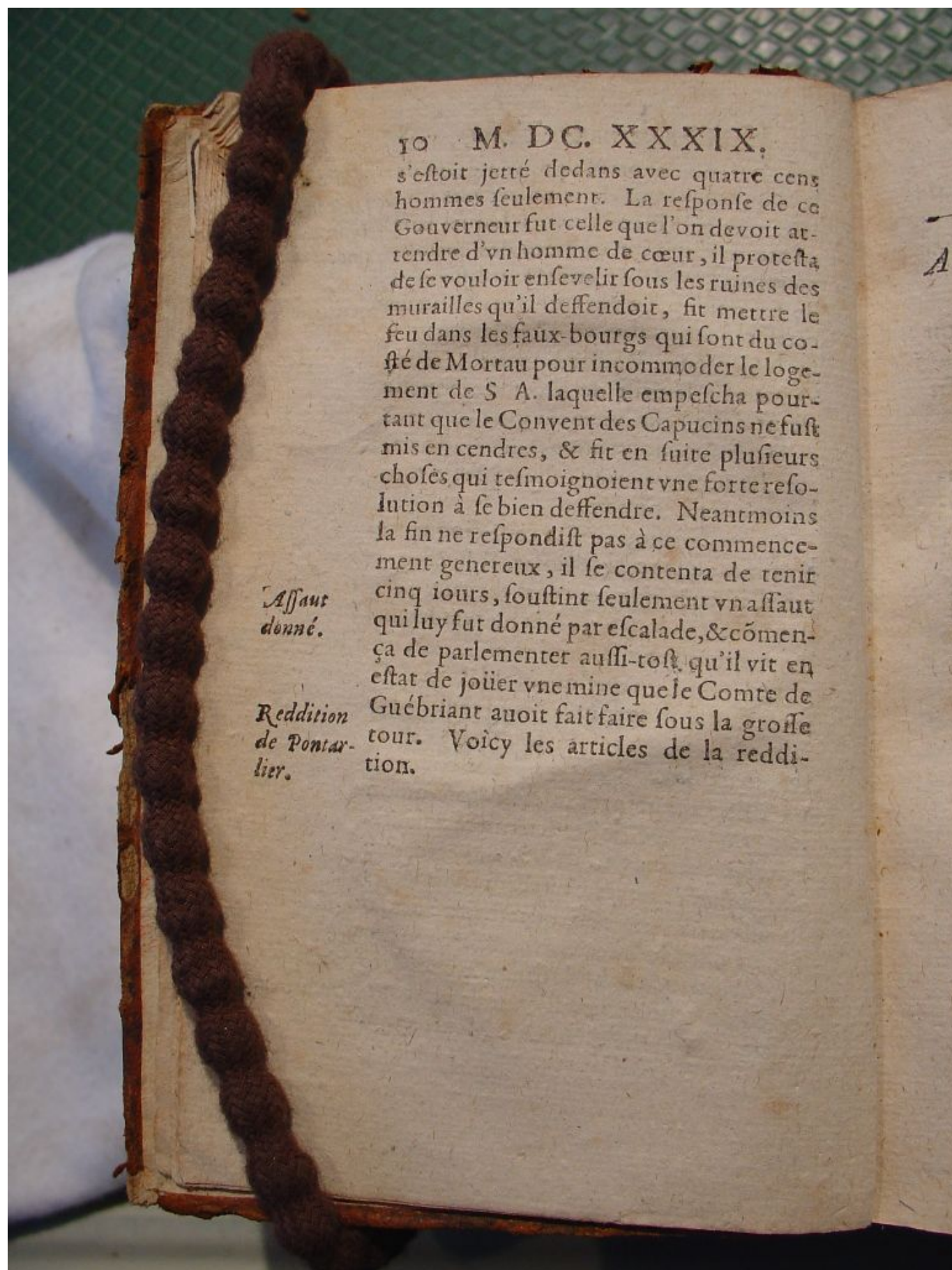
Le lendemain quelques soldats ramaf-
 sez se saisirent de toutes les aduenues des
 montagnes avec resolution de les dispu-
 ter, mais ils n'en eurent pas le courage.
 Ils disparurent presqu'aussi-tost qu'on
 eut commencé de les attaquer, & laisse-
 rent les chemins tellement ouverts, que
 nostre Armée ne trouua point d'obstacles
 iusques à Pontarlier, qui est situé sur la
 dite riuere du Doux.

L'ordinaire estant de sommer vne place
 que l'on veut auoir, il enuoya vn trom-
 pette au Commandeur de S. Maurice, qui

*Dessainte du
 Prince François de Lor-
 raine.*

*Attaque de
 Pontarlier.*

1639_010.jpg



1639_011.jpg

Histoire de nostre Temps. II

ARTICLES ACCORDEZ
par son Altesse Serenissime Bern-
nard par la grace de Dieu Duc
de Saxe, Iuilliers, Cleves &
Monts, Landgrave de Thuringe,
Marquis de Misnie, Com-
te de la Mark, & Ravens-
berg, Seigneur de Ravenstein,
&c. au sieur de S. Maurice
Chevalier de l'Ordre de S. Iean
de Ierusalem, commandant dans
la ville de Pontarlier.

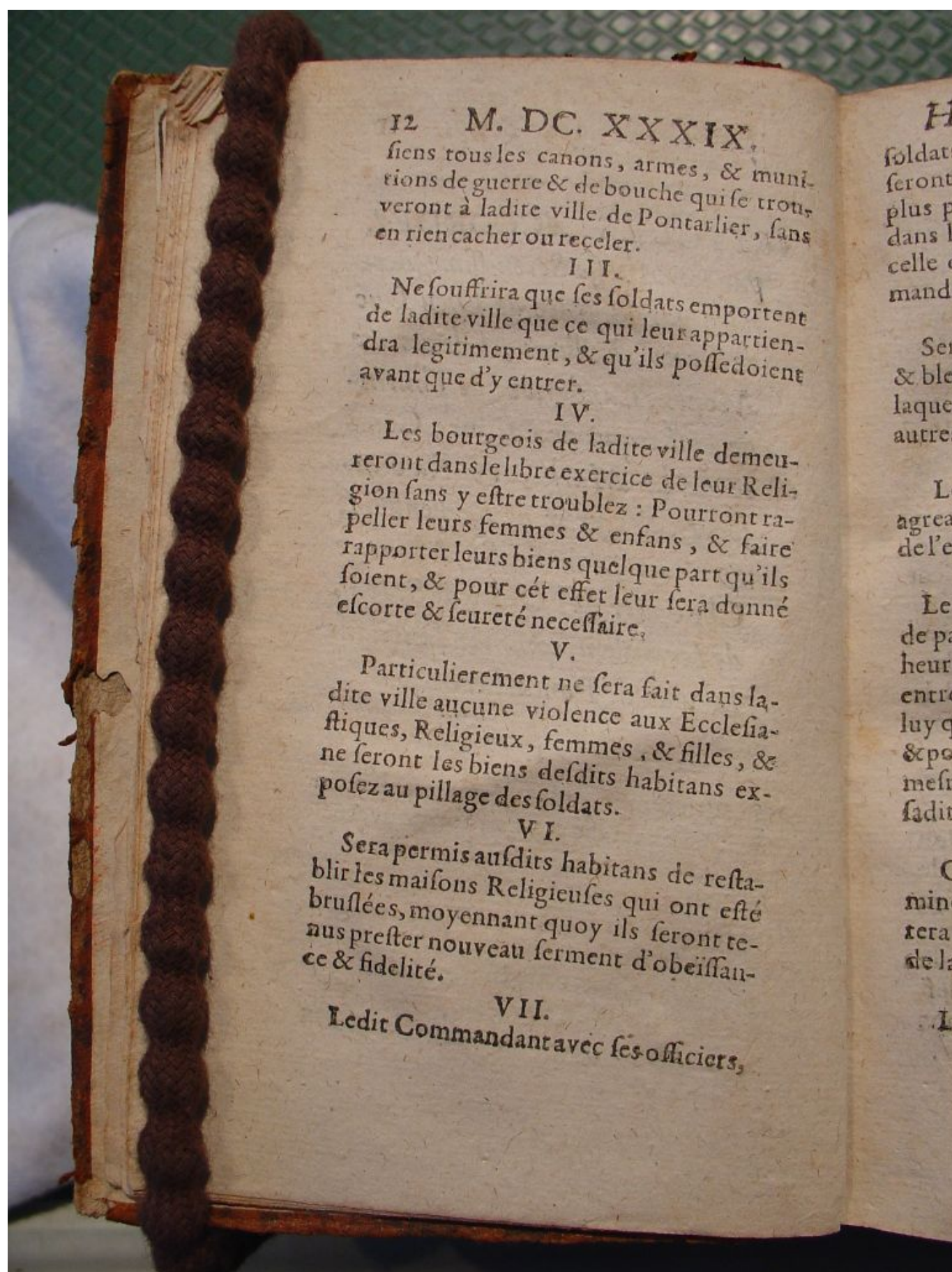
I.

L Edit Commandant remettra demain
Mardy 25. du courant son gouverne-
ment es mains de son Altesse de Weimar,
& luy sera permis d'en sortir incontinent
apres avec ses soldats, armes & bagage,
tambour battant, enseignes desployées,
mesche allumée, balle en bouche.

II.

Il sera obligé de rendre à S. A. ou aux

1639_012.jpg



12 M. DC. XXXIX.

fiens tous les canons, armes, & munitions de guerre & de bouche qui se trouveront à ladite ville de Pontarlier, sans en rien cacher ou receler.

III.

Ne souffrira que ses soldats emportent de ladite ville que ce qui leur appartient légitimement, & qu'ils possédoient avant que d'y entrer.

IV.

Les bourgeois de ladite ville demeureront dans le libre exercice de leur Religion sans y estre troublez : Pourront rappeler leurs femmes & enfans, & faire rapporter leurs biens quelque part qu'ils soient, & pour cét effet leur sera donné escorte & seureté nécessaire.

V.

Particulièrement ne sera fait dans ladite ville aucune violence aux Ecclesiastiques, Religieux, femmes, & filles, & ne seront les biens desdits habitans exposez au pillage des soldats.

VI.

Sera permis ausdits habitans de restablir les maisons Religieuses qui ont esté bruslées, moyennant quoy ils seront tenus prestre nouveau serment d'obeissance & fidelité.

VII.

Ledit Commandant avec ses officiers,

H
soldats
seront
plus p
dans l
celle d
mande

Ser
& ble
laquel
autres

Le
agrea
del'e

Les
de pa
heure
entre
luy q
& po
mesn
sedit

C
mine
tera
de la

L

1639_013.jpg

Histoire de nostre Temps. 13

soldats & bagage cy-dessus mentionné, seront conduits avec toute seureté, & le plus promptement que faire se pourra dans la ville de Besançon, & non dans celle de Salins comme ils auoient demandé.

VIII.

Sera donné logement aux malades & blesez iusques à leur guerison, apres laquelle ils seront conduits comme les autres cy-dessus.

IX.

Ledit Commandant laissera ostage agreable à sadite Altesse pour la seureté de l'escorte qui luy sera donnée.

X.

Les articles seront presentement signez de part & d'autre, & demain sur les neuf heures du matin, le Commandant mettra entre les mains de son Altesse, ou de ce-luy qui en aura la charge, toutes les portes & postes de ladite ville, & permettra qu'au mesme instant on y mette telle garde que sadite Altesse iugera necessaire.

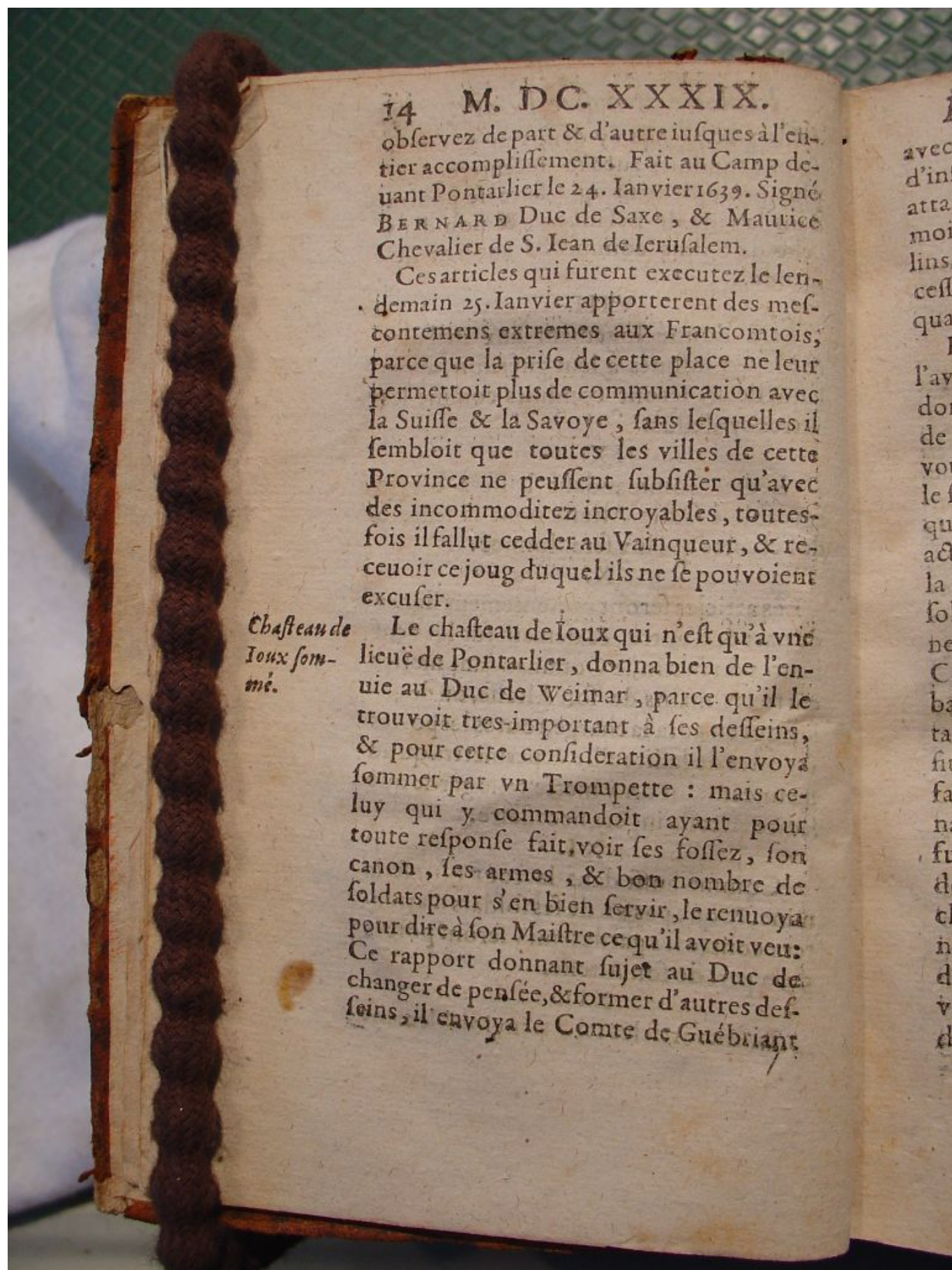
XI.

Comme aussi dans la tour où est la mine, & que pas vn de ses soldats n'attentera contre les gardes qui y seront posées de la part de son Altesse.

XII.

Lesdits articles seront inviolablement

1639_014.jpg



1639_015.jpg

IX.

ques à l'en-
Camp de-
539. Signé
Maurice
m.

ez le len-
des mes-
comtois,
ne leur
on avec
uelles il
de cette
qu'avec
toutes-
, & re-
voient

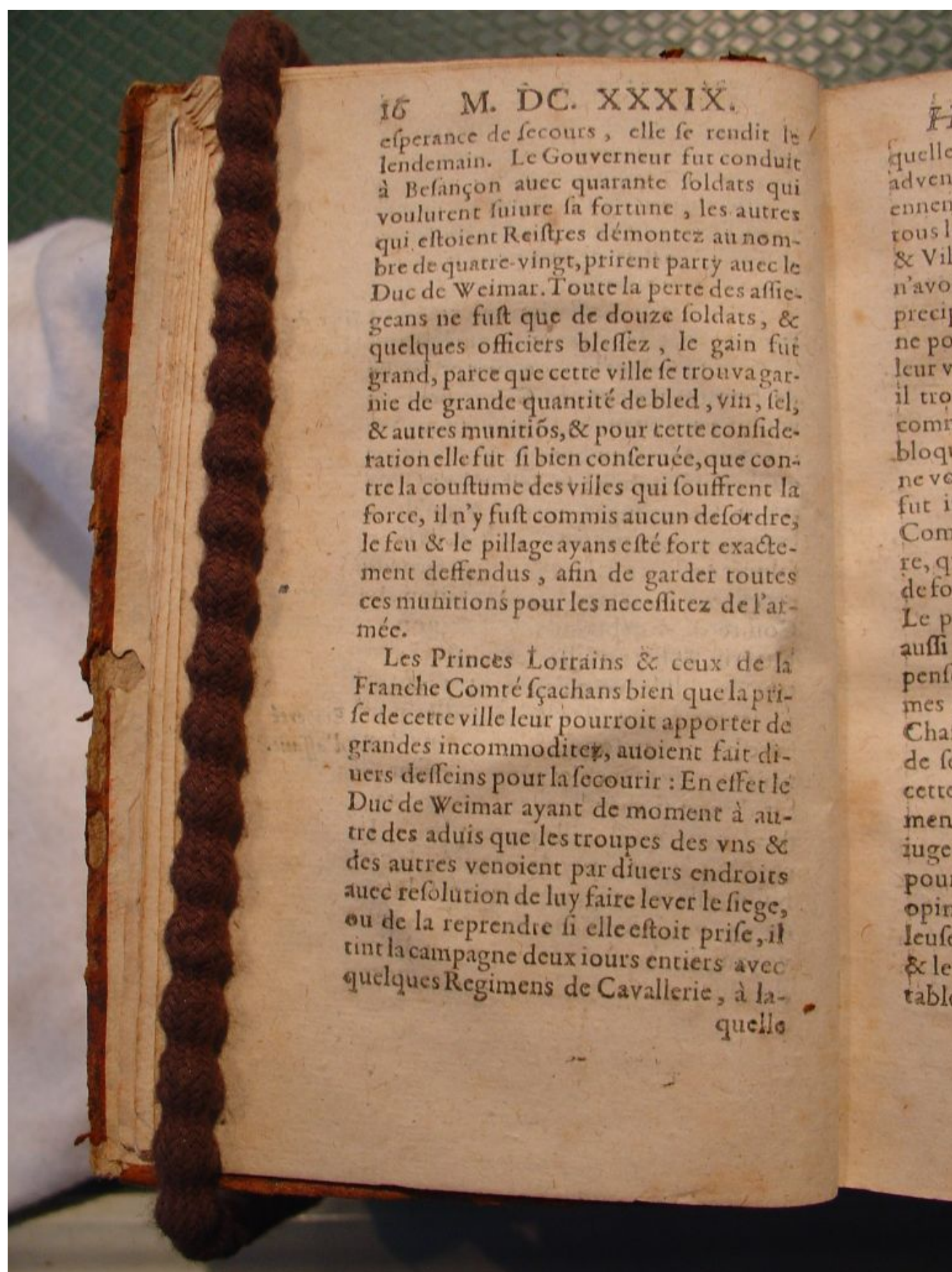
à vne
e l'en-
il le
seins,
avoys
is ce-
pour
, son
re de
uoya
veu:
ac de
s def-
orant

Histoire de nostre Temps. 13

avec trois regimens de cavalerie, autant d'infanterie, & quelques canons pour attaquer Nozeroy petite ville presqu'à moitié chemin de Pontarlier & de Salins, si bien pourveüe de toutes choses nécessaires, qu'il la destina pour servir de quartier general aux François.

Le Comte de Nassau qui commandoit *Siege de* l'avant-garde de cette petite armée, ayant *Nozeroy.* donc fait sommer la place avec promesse de bon traitement, le Gouverneur ne voulut faire aucune réponse, fit mettre le feu dans ses faux-bourgs. & tesmoigna qu'il avoit envie de se deffendre: Cette action faisant juger aux nostres qu'ils ne la prendroient pas sans combat, ils se résolurent aussi à tous les efforts qui seroient nécessaires pour la reduire à la raison. Le Comte de Guébriant mit le canon en batterie, & fit travailler les mineurs avec tant de diligence qu'en quatre iours il fit sauter à bas assez de murailles pour *Emporté* faire bresche raisonnable, ce qui luy don- *d'assaut.* nant lieu de mener les gens à l'assaut, il fut donné si chaudement, & avec tant de vigueur, que la ville fut emportée. Le chasteau ayant seruy de retraite à la garnison, elle tesmoigna quelque resolution de s'y vouloir encor deffendre, mais voyant que le canon commençoit à l'endommager, & qu'il n'y avoit aucune

1639_016.jpg



16 M. DC. XXXIX.
 esperance de secours, elle se rendit le
 lendemain. Le Gouverneur fut conduit
 à Besançon avec quarante soldats qui
 voulurent suivre sa fortune, les autres
 qui estoient Reistres démontez au nom-
 bre de quatre-vingt, prirent party avec le
 Duc de Weimar. Toute la perte des assie-
 geans ne fust que de douze soldats, &
 quelques officiers blesez, le gain fut
 grand, parce que cette ville se trouva gar-
 nie de grande quantité de bled, vin, sel,
 & autres munitions, & pour cette conside-
 ration elle fut si bien conseruée, que con-
 tre la coustume des villes qui souffrent la
 force, il n'y fust commis aucun desordre,
 le feu & le pillage ayans esté fort exacte-
 ment deffendus, afin de garder toutes
 ces munitions pour les necessitez de l'ar-
 mée.

Les Princes Lorrains & ceux de la
 Franche Comté scachans bien que la pri-
 se de cette ville leur pourroit apporter de
 grandes incommoditez, auoient fait di-
 uers desseins pour la secourir: En effet le
 Duc de Weimar ayant de moment à au-
 tre des aduis que les troupes des vns &
 des autres venoient par diuers endroits
 avec resolution de luy faire lever le siege,
 ou de la reprendre si elle estoit prise, il
 tint la campagne deux iours entiers avec
 quelques Regimens de Cavallerie, à la-
 quelle

H
 quelle
 adven
 ennem
 tous le
 & Vill
 n'avoit
 precip
 ne pou
 leur v
 il trou
 comm
 bloqu
 ne vo
 fut in
 Com
 re, qu
 de for
 Le p
 aussi
 pense
 mes
 Chas
 de se
 cette
 men
 iuge
 pour
 opin
 leuse
 & le
 table

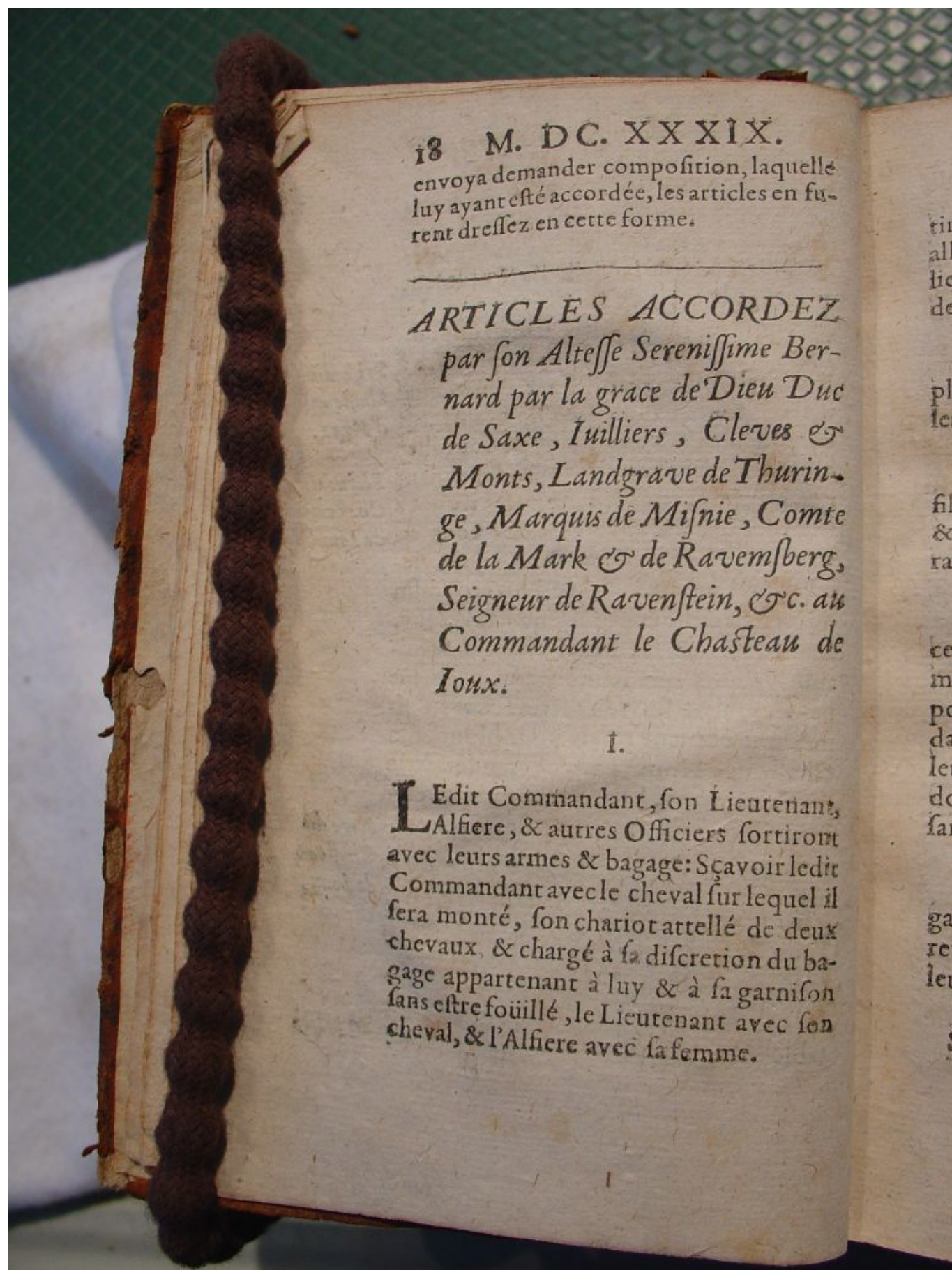
1639_017.jpg

Histoire de nostre Temps. 17

quelle il avoit estably des postes sur les
 advenuës, afin d'espier la contenance des
 ennemis: mais ayant appris qu'ils estoient
 tous logez dans vne vallée vers Montier
 & Villefonds, de laquelle ils sembloient
 n'avoir pas envie de sortir, parce que les
 precipices les couvroient si bien que l'on
 ne pouvoit aller à eux, il alla prendre à *Prise du*
 leur veüe le Chasteau d'Vzez, dans lequel *Chasteau*
 il trouva deux mille sacs de grains, & *d'Vzez.*
 commanda trois cens hommes pour aller
 bloquer le Chasteau de Ioux; cependant *Blocus du*
 ne voulant pas que le reste de ses troupes *Chasteau*
 fut inutile, il donna rendez - vous au *de Ioux.*
 Comte de Guébriant au Bourg de Rivie-
 re, qui est à deux lieües de Nozeroy, afin
 de former de nouveaux desseins avec luy.
 Le progrès de ses armes estant presqu'
 aussi prompt que le mouvement de ses
 pensées, il fit suivre ces trois cens hom-
 mes qui estoient partis pour bloquer le
 Chasteau de Ioux, par vne grande partie
 de ses troupes, lesquelles ayans investy
 cette place y formerent vn siege, & com- *Siege du*
 mencerent à travailler aux mines, qu'ils *Chasteau*
 iugeoient estre les plus propres moyens *de Ioux.*
 pour la mettre sous leur puissance. Cette
 opinion reüssit, le travail estant merveil-
 leusement avancé en fort peu de temps,
 & le Gouverneur iugeant la perte inévi-
 table s'il attendoit l'effect de la mine, il *Sa prise*

B

1639_018.jpg



18 M. DC. XX XIX.

envoya demander composition, laquelle
luy ayant esté accordée, les articles en fu-
rent dressez en cette forme.

ARTICLES ACCORDEZ

par son Altesse Serenissime Ber-
nard par la grace de Dieu Duc
de Saxe, Juilliers, Cleves &
Monts, Landgrave de Thurin-
ge, Marquis de Misnie, Comte
de la Mark & de Ravensberg,
Seigneur de Ravenstein, &c. au
Commandant le Chasteau de
Ioux.

I.

L Edit Commandant, son Lieutenant,
Alfiere, & autres Officiers sortiront
avec leurs armes & bagage: Sçavoir ledit
Commandant avec le cheval sur lequel il
fera monté, son chariot attelé de deux
chevaux, & chargé à sa discretion du ba-
gage appartenant à luy & à sa garnison
sans estre fouillé, le Lieutenant avec son
cheval, & l'Alfiere avec sa femme.

Image issue du site mercurefrancois.ehess.fr - Cliché (c) Cécile Soudan